

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 10 octobre 2019 à 21 Heures.

L'an deux mille dix neuf, le jeudi 10 octobre 2019 à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM AURENSAN LAGARDE LABADIE GARCIA BARNADAS NAVARRE LETELLIER DARBAS GARROS.

Etaient absents et excusés : M. CHANUT ayant donné procuration à M. BARATAULT – M. PAYROS ayant donné procuration à M. LAGARDE – Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET.

Etait absent : M. DUBOURDIEU.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 Juillet 2019 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- **Recensement population 2020**
- **Commission Vie Associative**
- **Décisions modificatives**
- **Demande de dérogation voirie**
- **Examen devis**
- **Questions diverses**

Monsieur Patrick LETELLIER est nommé secrétaire de séance.

Recensement population 2020

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le prochain recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 inclus.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions la collecte des informations auprès des administrés, il propose de recruter un agent à raison de 10 H/semaine – indice Brut 350, au grade d'adjoint administratif.

Accord à l'unanimité.

Commission Vie Associative

► **Cours de Yoga**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Gaëlle LAFFARGUE, domiciliée à Vic Fezensac 32190, qui souhaite donner des cours de yoga sur la commune. Il propose de mettre gracieusement à sa disposition, la salle de réunion située à la mairie, tous les samedis matin de 11 H 15 à 12 H 15, jusqu'au 31 janvier 2020 puis de faire le point après cette période.

Une convention sera établie.

Avis favorable.

► Tennis club

Monsieur le Maire donne la parole à M. Grégory GARCIA, président de la commission vie associative qui porte à connaissance de l'assemblée le courrier de M. Jonathan DELCOURTE, président du Tennis Club. Ce dernier précise que depuis la fin du contrat avenir de M. Capin, le recrutement d'un assistant moniteur pour assurer les 3 heures de cours qu'il avait à charge, auprès des jeunes joueurs, s'avère nécessaire. Pour ce faire, il sollicite une subvention exceptionnelle. En effet, le club rémunère déjà un autre moniteur pour préparer les joueurs à participer à des compétitions et continuer de dynamiser l'association.

La commission Vie Associative propose de verser une somme de 400 € pour l'organisation de ces cours dans l'attente de l'embauche éventuelle d'un jeune en contrat aidé.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

► Salle d'exposition

Monsieur le Maire indique que la salle d'exposition, située 5 place du Colonel Parisot à l'ancienne gendarmerie peut être mise à disposition, à titre gratuit, d'association ou de particulier souhaitant exposer leurs œuvres, peintures, sculptures, photographies, etc..

L'organisation, auparavant gérée par l'Office de Tourisme et la secrétaire du Gépra est du ressort de la commune. Aussi, Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec chaque intervenant, sachant qu'une commission de 10 % sur la vente des œuvres effectuée au cours de l'exposition devra être versée au profit de la collectivité.

Il précise que les œuvres présentées sont assurées à hauteur de 5000 € par la société d'assurance de la commune et au dessus de cette valeur par l'exposant.

Il ajoute avoir déjà perçu plusieurs chèques d'un montant total de 130 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les conventions et l'encaissement des commissions perçues et à venir.

► Projet rodéo Carchet City

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil le projet de M. VAYRAC Jean-François, Président de l'association Carchet City qui consiste en l'organisation d'un rodéo, dans les arènes d'Aignan, les 1^{er} et 2 août 2020. Pour ce faire, une entité a été créée au sein de l'association, dénommée « Carchet Ranch » et M. Denis De Rorre, autre porteur du projet, souhaite faire découvrir le monde du rodéo et le show à l'américaine au grand public.

Pour réaliser ce spectacle, la mise à disposition des arènes est demandée.

Les membres du conseil sollicités, répondent favorablement à cette demande à la condition du respect des règles de sécurité, sanitaires, etc..

► Aignan Y Toros

Monsieur le Maire explique la situation de l'association Aignan Y Toros et les difficultés financières rencontrées à la suite de la corrida 2019.

Il rappelle la réunion informelle du 3 octobre dernier en présence de MM Paul BERGAMO, Michel PUPIN, Jacques ROZIS et de Mme Christiane GARCIA, présidente de l'Aficion Taurine.

Le bilan de la corrida et de la novillada a été présenté et fait apparaître un solde négatif à hauteur de 24 530 € 41.

Afin de pouvoir solder l'opération et redémarrer l'activité, les élus présents à la réunion proposent l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire ajoute que cette association contribue fortement, depuis 27 ans, non seulement à l'excellence des fêtes de Pâques, à la venue sur le village de nombreuses personnes mais également à l'entretien des arènes, car il le rappelle, la commune fournit les matériaux et les bénévoles du club entretiennent les locaux.

Monsieur le Maire soumet donc au vote la dotation d'une subvention de 5000 €, à la condition que l'activité d'Aignan Y Toros se poursuive en 2020.

L'ensemble des élus émet un avis favorable à l'exception de M. GARROS Marc, qui vote contre.

Décisions modificatives

■ Subvention Aignan Y Toros

Suite à la décision prise précédemment, il est nécessaire d'abonder l'article 6574 – subvention aux associations de 5000 €.

Cette somme pourrait être prélevée sur les articles 615228 – services extérieurs autres bâtiments (- 2500 €) et 615221 – services extérieurs : bâtiments publics (-2500 €)

Avis favorable à l'exception de M. GARROS qui vote contre.

A la demande des services du trésor public, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

■ Amortissement étude mis en accessibilité

Dépenses :

2313 - Constructions ----- : -669.60

023 – Virement à section investissement ----- : -669.60

6811 – Dotation aux amortissements ----- 669.60

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement ----- : -669.60

2031 – Frais d'études ----- : -669.60

28031 – Frais d'études ----- 669.60

Accord

■ Régularisation amortissement – Service Assainissement

Dépense :

1391 – Subvention d'équipement ----- 170.30

Recette :

1391 – Subvention d'équipement ----- 170.30

Accord

■ Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Dépenses :

6455 – Cotisations pour assurance du personnel ----- : -905.00

739223 – FPRCI ----- : 905.00

Accord

■ Régulation pour achat de parcelles – intégration valeur vénale des parcelles AC 260, 262 et 309

Dépense :

2112 – Terrains de voirie ----- 2999.00

Recette :

1328 – Autres ----- 2999.00

Accord

Demande de dérogation voirie

Monsieur le Maire présente la demande de la société PRIMAGAZ, située Actipole de la Fonderie – bâtiment chrome – 470 Route des Tilleuls – 69270 Cailloux sur Fontaine, qui souhaite obtenir une dérogation de circulation pour les voies communales N° 5 de Fromentas et 12 dite de Latapie.

Cette entreprise doit livrer un client situé lieu dit Labadie à Fromentas et ne peut pas intervenir car les routes d'accès concernées sont soumises à des restrictions de passage pour les véhicules lourds.

Monsieur le Maire souhaite que soient levées ces restrictions afin que les livraisons de gaz auprès des administrés puissent être effectuées.

Les membres du conseil donnent leur accord.

Examen devis

✓ Presbytère

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques LABADIE, président de la commission bâtiments qui indique que la porte d'entrée du logement situé au rez-de-chaussée du presbytère doit être changée.

Trois devis sont présentés :

Ets Dauga – Nogaro – alu ----- 3101.88 € HT

Menuiserie Bousses – Saint-Griède – bois ----- 4193.00 € HT

Philippe PESQUIDOUX – Bouzon-Gellenave – PVC ----- 2850.40 € HT

Le conseil municipal retient le devis des établissements Dauga pour un ensemble en aluminium à 3101.88 € HT.

✓ Maison ex. Dupuy

Monsieur LABADIE a demandé plusieurs devis pour les 2 appartements situés rue du Bataillon de l'Armagnac, soit :

Plaquiste – Isolation

Marc LALANNE – Ste Christie d'Armagnac ----- 23577.32 € HT

MASSAROTTO MEVEL – Arblade le Haut ----- 38891.00 € HT

Peinture – sols parquets

Peinture VIENNE – Luppé Violles ----- 15280.29 € HT

MASSAROTTO MEVEL – Arblade le Haut ----- 21825.00 € HT

Electricité

Ets JARRY – Aignan ----- 10718.21 € HT

Eurl MAZET – Aignan ----- 11683.00 € HT

Les membres du conseil retiennent à l'unanimité les devis de MM. LALANNE pour 23577.32 € HT, VIENNE pour 15280.29 € HT et JARRY pour 10718.21 € HT.

Questions diverses

■ Syndicat Bassins Versants du Midour et de la Douze

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le technicien rivière l'informe que le syndicat souhaite faire enlever les embâcles impactant sur les cours d'eau. Aussi il demande que soient signalées les accumulations naturelles de matériaux apportés par l'eau : matériaux rocheux issus de l'érosion, branches mortes, plantes aquatiques, feuilles mortes, sédiments, bois flottés, etc.

Les sites pourront être ainsi recensés et en fonction de la situation, enlevés.

■ Hélicoptère survol basse hauteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée du survol de la commune, d'hélicoptère à très basse altitude. La société Biarritz Hélicoptère est mandatée par ENEDIS, pour effectuer le diagnostic des réseaux électriques entre le 14 octobre et le 10 novembre prochain.

■ PLUi

Monsieur le Maire invite les conseillers à participer à la prochaine réunion PLUi qui se tiendra à la mairie d'Aignan, mercredi 23 octobre 2019 à 17 H, en présence du cabinet d'études METROPOLIS, pour la préparation du zonage.

■ Travaux d'élagage

Information : afin d'améliorer la qualité et la sécurité de l'acheminement du réseau électrique, la Compagnie des Elagueurs 32250 LE BROUILH-MONBERT effectue pendant plusieurs mois, des travaux d'élagage sur les lignes haute tension de la commune.

■ RD 20 - Route de Plaisance

Monsieur le Maire a reçu de la part des riverains du lieu-dit « Carchet » - route de Plaisance copie d'une lettre envoyée au service des routes du Conseil Départemental. Cette requête concerne la vitesse.

Monsieur le Maire ajoute que des contrôles de vitesse ont été effectués, d'autres suivront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures trente.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 14 octobre 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 14 octobre 2019

Le Maire,
Philippe BARATAULT